

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2006

Le 20 mars 2006, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 24 mars 2006 à 20 h 30.

LE MAIRE,

---

L'an deux mil six, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

**PRESENTS** : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M<sup>mes</sup> PERREAU, NOWAK, DORIGNY, M<sup>lle</sup> MANAYRAUD, MM. CAMUS, LAMOTTE, LAUNOIS, SANFILIPPO.

**REPRESENTES** : M<sup>me</sup> VIEMON et M. RAILLA

**ABSENTS** : M<sup>me</sup> VAUCHE, M. MAINGUET

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M<sup>me</sup> NOWAK  
Conseillers en exercice : 16 - Présents : 12 – Votants : 14

## **COMMUNICATIONS**

### **1.1 DECES**

Monsieur MADELINE informe les conseillers des décès de Madame PIERRET et de la maman de Monsieur RAILLA, conseiller municipal.

### **1.2. MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Le Maire propose aux conseillers la date du 20 mai pour l'inauguration de la nouvelle structure. Elle aura lieu le matin avec les officiels et l'après-midi sera organisée une porte ouverte.

La fresque extérieure sera réalisée d'ici-là par Monsieur CARTIE de Magenta.

De même 2 massifs seront créés devant le GSAF et le nouveau bâtiment par le personnel communal.

### **1.3 TCEM**

Le Maire informe les conseillers qu'il a mis en demeure cette association de quitter les lieux pour le 30 avril prochain au plus tard.

### **1.4 GRIPPE AVIAIRE**

Le Maire informe les conseillers que la Préfecture demande le recensement des volailles et leur calfeutrement jusqu'à nouvel ordre.

### **1.5 PLACE DE LA MAIRIE**

Les travaux comporteront 2 étapes : la 1<sup>ère</sup> concernera l'assainissement qui sera effectué en automne 2006 aux frais de la C.C.E.P.C.; la seconde concernera la réfection de la voirie et l'installation du mobilier urbain au printemps 2007 sur le budget de la Commune, sauf la partie embellissement.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATIONS

### 2.1 CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT

#### DELIBERATION N°7260

#### **OBJET : RENOUELEMENT DE L'OUVERTURE DE CREDIT N°CAO24333**

*Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,*

**APRES** avoir pris connaissance du renouvellement du projet de contrat de **DEXIA CLF Banque,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré,

**DECIDE** ce qui suit :

**Article 1 :** La Commune de Magenta contracte auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 500 000,00 €uros dans les conditions suivantes :

Durée : 1 an à partir de la date de signature du contrat.

Index des tirages : EONIA.

Taux d'intérêt : index + marge de 0,18%.

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle.

Commission de réservation : 150,00 €uros (montant à mandater et exigible après 3 mois en l'absence de premier tirage).

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### 2.2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur les taux des 4 taxes applicables en 2006 (taxes d'habitation, foncière bâti, foncière non bâti, et professionnelle).

Monsieur Madeline rappelle les taux de l'année 2005 et propose au Conseil de se prononcer pour l'année 2006 soit pour une baisse de ceux-ci, soit une augmentation, soit le maintien des taux actuels.

#### DELIBERATION N°7261

#### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2006**

*Monsieur Jacques MANGIN, rapporteur,*

Propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des 4 taxes d'imposition pour l'année 2006.

Après avis de la Commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après examen des 4 taxes et après en avoir délibéré,

**DECIDE,** à l'unanimité, le maintien des taux actuels pour l'exercice 2006, c'est-à-dire :

- taxe d'habitation : 9,27 %
- taxe foncière bâti : 8,55 %
- taxe foncière non bâti : 9,13 %
- taxe professionnelle : 9,27 %

Ces taux seront inscrits dans le Budget Primitif 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2.3 CONTRAT D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint lancée en vue du choix d'une entreprise pour la gestion du parc de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain et de la mise en valeur de patrimoine communal, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché au groupement d'entreprises REGION LUMIERES/SCEE, le mercredi 22 février dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer ce marché.

#### **DELIBERATION N°7262**

**OBJET : CONTRAT DE GESTION ET EXPLOITATION, FOURNITURE DE L'ENERGIE, MAINTENANCE, MAINTIEN EN ETAT DU PATRIMOINE ET EXTENSIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ESPACES EXTERIEURS**

*Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,*

Suite au rapport de Monsieur Michel DROUOT,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 février 2006,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ENTERINE** le choix du groupement d'entreprises REGION LUMIERES/SCEE par la commission d'appel d'offres, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 15 ans et pour un montant total de 2 359 584,10 €<sup>TTC</sup>.

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer ce marché.

La dépense sera imputée au compte 21534 de l'opération 122 du budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2.4 VOTE DES SUBVENTIONS 2006**

Dans la perspective du vote du Budget Primitif, M. MANGIN demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les demandes de subventions reçues en Mairie et qui figureront dans le Budget Primitif 2006.

#### **DELIBERATION N°7263**

**OBJET : SUBVENTIONS**

*Monsieur Jacques MANGIN, rapporteur,*

Suite aux demandes de subventions déposées en Mairie pour l'année 2006,

Après étude et avis de la commission des finances,

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2006 :

- CCAS	8 000,00 €
- Musique Municipale	15 500,00 €
- Comité des Fêtes	12 150,00 €
- Centre Culturel	0,00 €
- Olympic de Magenta (foot)	4 000,00 €
- Ablette	2 000,00 €
- ASCE Badminton	2 554,00 €
- Patins Club	1 800,00 €
- ADAME	900,00 €

- Anciens Combattants	120,00 €
- Souvenir Français	120,00 €
- Amicale des Portes-Drapeaux	120,00 €
- Association Valentin Hauÿ	120,00 €
- Amis de nos Eglises	120,00 € (1 vote contre)
- Les Bleuets de France	120,00 €
- Prévention Routière	120,00 €
- Croix Rouge	120,00 €
- Entraide Alimentaire	1 000,00 €

**Total :** **48 864,00 €**

POUR EXTRAIT CONFORME.-

## **2.5 CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN VACATAIRE**

### **DELIBERATION N°7264**

#### **OBJET : CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN VACATAIRE**

*Monsieur Jacques Mangin, Rapporteur,*

Le bon fonctionnement de la structure multi-accueil nous oblige à créer un poste de médecin pour la consultation de enfants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste de médecin vacataire attaché à la structure multi-accueil. La rémunération horaire s'effectuera sur la base de l'indice brut 1015.

La dépense sera imputée sur les comptes 64131.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

## **2.6 PLACE LASNIER : DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

La ville d'Epernay sollicite le concours de la Commune de Magenta dans le cadre de la réfection de la place Lasnier d'Epernay qui borde la rue Jean Moulin.

### **DELIBERATION N°7265**

#### **OBJET : PLACE LASNIER : DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

*Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,*

Suite au rapport de Monsieur DROUOT et de l'avis de la commission des Travaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** que la Commune de Magenta, dans le cadre du projet de réfection de la Place Lasnier d'Epernay, de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la ville d'Epernay pour les travaux intervenant sur son territoire, hormis l'éclairage public.

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'application de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

## **2.7 ETABLISSEMENT DE JEUNES ENFANTS : AVENANT**

Monsieur RIGAUD, architecte, nous demande de nous exprimer sur un avenant en moins-value suite à un changement dans le matériel du mobilier.

## DELIBERATION N°7266

### **OBJET : AVENANT N°1 AU LOT 18 MOBILIER B ACTIVITES ETABLISSEMENT DE JEUNES ENFANTS**

*Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,*

Suite au rapport de Monsieur DROUOT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis n°2004-001 de l'entreprise HABA d'un montant de 4 927,63€<sup>HT</sup> portant le montant du marché après avenant à 14 975,04€<sup>HT</sup>. POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2.8 CONVENTION AVEC L'AIMAA, REFUGE DES ANIMAUX**

Afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de la Commune, nous avons la possibilité de renouveler la convention avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux dont le but est la mise en fourrière des animaux errants.

## DELIBERATION N°7267

### **OBJET : RECONDUCTION DE LA CONVENTION FOURRIERE**

*Monsieur Michel BREX, Rapporteur,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux dont le but est la mise en fourrière des animaux errants.

La dépense de 579,60€(0,30€par habitant) sera imputée au compte 611 du budget 2006.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2.9 PLACE LASNIER : EFFACEMENT DU RESEAU PAR LE SIEM RUE JEAN MOULIN**

## DELIBERATION N°7268

### **OBJET : PLACE LASNIER : EFFACEMENT DU RESEAU PAR LE SIEM RUE JEAN MOULIN**

*Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,*

Monsieur DROUOT présente à l'Assemblée le projet, établi par le SIEM, d'effacement du réseau électrique Place Lasnier et qui concerne notre Commune par la rue Jean Moulin ; ces travaux seront réalisés avant l'aménagement de la voirie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Jean Moulin, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

**La Commune** s'engage de ce fait à prévoir la pose du matériel d'éclairage public ainsi que de solutionner l'effacement du réseau de télécommunication.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

### **2.10 INDEMNITES : I.A.T. et I.E.M.P.**

## DELIBERATION N°7269

**OBJET : INDEMNITES : I.A.T. et I.E.M.P.**

*Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'étendre l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP) à l'ensemble des agents titulaires. Une période d'observation du comportement professionnel des agents s'effectuera du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2005 ; en conséquence, le versement mensuel sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**NOTE** que le Maire fixera chaque année par arrêtés municipaux les taux du coefficient multiplicateur en fonction du travail rendu pendant l'année précédente, pouvant s'échelonner de 1 à 8 pour l'IAT et de 0,8 à 3 pour l'IEMP.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°7185.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

**2.11 BUDGET PRIMITIF 2006**

Suite au rapport de Monsieur MADELINE, les chiffres du budget primitif proposés sont exposés à la connaissance des membres du Conseil (voir annexes distribuées).

**DELIBERATION N°7270**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2006**

*Monsieur Laurent MADELINE, rapporteur,*

Présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2006 équilibré en dépenses et en recettes.

Après avis de la Commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après examen de ce projet et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de budget primitif de l'exercice 2006 présenté.

Ce budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

**2.12 REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A PARTICIPATION A CONCOURS**

**DELIBERATION N°7271**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A PARTICIPATION A CONCOURS**

*Monsieur Jacques Mangin, Rapporteur,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement et de frais divers à Mesdemoiselles Virginie CHARLOT et Amélie LEJARLE suite à leur participation à un concours d'auxiliaire de puériculture. Les sommes s'élèvent à 148,75€ pour la première et à 150,15€ pour la seconde.

La dépense sera imputée sur les comptes 6251.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

**QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES**

- Des programmateurs d'éclairage des courts couverts de tennis sont installés afin d'éviter que les lumières aux ampoules à fort ampérage de brûlent toute la nuit pour rien.
- Le Toit Champenois a prévu la rénovation de ses façades d'immeubles courant 2006.
- Fleurissement : les massifs de la Crèche et du GSAF représentent un budget de 1 535€; 23 balconnières seront achetées ainsi qu'une jachère fleurie semée dans le canal sec.
- Faire tailler les arbustes des massifs du cimetière.

Séance levée à 22h45.